

Conditions générales de vente XtremDay SARL

XTREM DAY SARL

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par la société XTREM DAY SARL, société à Responsabilité Limitée sous le numéro de SIRET 488 923 640 000 38_ Société au capital de 8000€– RCS AMIENS_ Code APE : 9319Z _ N°TVA : FR79488923640 dont le siège social se situe sur l'aérodrome Péronne Haute Somme _ 80200 Estrées Mons et d'autre part, par toute personne physique ou morale dénommée ci-après « le client » souhaitant procéder à un achat ou à une réservation avec XTREM DAY

- via le site internet www.chutelibre.net ou tout autre site appartenant à la société XtremDay SARL et

- par voie postale (AERODROME PERONNE HAUTE SOMME 80200 ESTREES MONS).

- par téléphone.

Objet :

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre XTREMDAY et le client et les conditions applicables à tout achat et/ou toute réservation effectuée(e) tant via le site internet www.chutelibre.net que via la société XTREM DAY.

Tout achat ou réservation à travers le présent site ou directement à la société implique une acceptation sans réserve par le client des présentes conditions de vente. Ces conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par XTREM DAY.

XTREM DAY se réserve de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le client, dans ce cas le client devra fournir les CGV du jour de sa commande.

Article 1 – Tarifs

Les tarifs en vigueur sont les prix figurant sur la page tarif du site internet : "http://www.chutelibre.net".

Les tarifs sont exprimés TTC en euros tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement de taux pourra être répercuté sur le prix des produits ou des services.

XTREM DAY se réserve de modifier ses tarifs à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le site le jour de la réservation sera le seul applicable au client.

Il se peut que le tarif sur certain support ou sites partenaires ne soient plus à jour, seul prévaut le tarif indiqué sur le site www.chutelibre.net le jour de la réservation.

Conditions générales de vente XtremDay SARL

Article 2 – Commande, réservation, annulation et ajournement

Les arrhes demandés sont voués à être encaissés avant la date de la prestation. En cas d'annulation ils ne seront pas remboursables.

L'achat des prestations est nominatif mais peut être, à titre exceptionnel, transmissible. La demande devra être faite par écrit ou par email à l'adresse : info@chutelibre.net . Il faudra indiquer le numéro de réservation, le prénom et le nom de l'ancien bénéficiaire et ceux du nouveau bénéficiaire.

La validité d'une prestation est d'un an à partir de la date d'achat incluant la fermeture hivernale (de novembre à février). Le bon pourra être prolongé : d'un mois pour 10€ supplémentaire, de trois mois pour 30€ et de six mois pour 60€. Cette somme sera à régler le jour de la prestation.

Aucun remboursement, que ce soit des arrhes ou du montant total, de la prestation ne sera effectué.

En cas d'annulation météo de notre part, le client est tenu de reprendre rendez-vous et d'effectuer sa prestation dans la période de validité. Le client ne peut annuler sur simple fait que la météo prévue ne lui convient pas dans la mesure où nous estimons que la prestation est possible.

Toute modification de rendez-vous devra être faite au maximum 7 jours avant la date initiale prévue.

Pour toute annulation sans raison valable et justifiée, les arrhes ou règlements de sauts versés seront considérés comme perdus pour le client et acquis pour XTREM DAY.

Le jour de la prestation, si le client fait "un refus de saut", il ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part de XTREM DAY.

En cas de remboursement consenti par XTREM DAY, une commission de 15€ sera appliquée pour frais administratifs/ frais de traitement / frais de remboursement.

Clients provenant de partenaires commerciaux

Un supplément tarifaire pourra être appliqué aux clients se présentant avec un billet cadeau émanant d'un partenaire commercial ou box (ex: wonderbox, smartbox, funbooker, sport-découverte, Cap adrénaline, baba-sports, 4000m.com etc, cette liste n'étant pas nominative). En effet, ces box n'appliquent parfois pas les augmentations tarifaires que nous demandons pour couvrir les frais importants de notre activité. En conséquence, et afin de satisfaire la clientèle en réalisant le saut dans notre structure, nous sommes amenés à réclamer au moment de la réservation un supplément tarifaire qui sera communiqué au client lors de la prise de RDV. Le client ne souhaitant pas s'acquitter de ce supplément tarifaire pourra sans souci s'inscrire chez un autre prestataire pour réaliser son activité.

Conditions générales de vente XtremDay SARL

Météo

Notre activité étant soumise à des conditions météorologiques particulières, la décision de la part de XTREM DAY d'annuler ou de reporter la prestation ne pourra en aucun cas être un motif de demande de remboursement que ce soit les arrhes ou le montant du saut dans son intégralité. La validité des bons cadeaux étant d'un an le client devra reprendre un rendez-vous le plus rapidement possible. Si la prestation devait être annulée plusieurs fois pour raisons météorologiques (au minimum 3 fois), il en sera tenu compte et la validité du billet cadeau pourra être prorogée à titre gratuit (et pour une durée maximale de 6 mois).

La décision d'annuler, de différer l'heure ou le jour de la prestation pour raisons météo revient uniquement à XTREM DAY. La météo étant fluctuante, changeante, en cas d'annulation nous nous réservons le droit de prévenir les clients la veille, même tardivement ou le jour même.

Sur zone, le personnel du centre de parachutisme et/ou la société XTREM DAY pourront décider à tout moment de l'annulation ou d'une interruption de l'activité. Cela n'engendrera aucunement la légitimité d'une demande de remboursement de la part du client.

Rétractation

Conformément à l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation, en vertu duquel les dispositions des articles L.121-20-1 et L.121-20-4 du même code ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet, notamment, la prestation de services de loisirs qui doit être fournie à une date ou selon une périodicité limitée, le client ne dispose pas d'un droit de rétractation en cas d'achat d'une prestation proposée par la société XTREM DAY dans le cas où le rendez-vous fixé pour la prestation intervient dans les 14 jours suivant la réception de sa confirmation de commande.

Dans les autres cas, le client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours calendaires qui court à partir de la réception de son formulaire de réservation (le mail de confirmation faisant foi).

Modes de Paiement

XTREM DAY accepte les règlements en carte bancaire, chèques bancaires, chèques vacances, chèques sports, chèques Actobi, tickets Kadéos et règlements en espèces. Les chèques vacances ANCV et chèques sports devront impérativement mentionner les noms, prénoms et adresses des personnes qui les utilisent. XTREMDAY se réserve le droit de demander une pièce d'identité lorsque le client lui présente ces moyens de paiement.

Conditions générales de vente XtremDay SARL

Les paiements en chèques Actobi et tickets Kadéos sont limités à 150€ par personne. Cette limite peut également être appliquée aux paiements en chèques ANCV. L'option vidéo photo sera à régler uniquement en carte bancaire, chèques bancaires ou en espèces.

ARTICLE 3 – APTITUDE ET SANTE

Le jour de la prestation la personne effectuant le saut devra fournir un certificat médical de moins d'un an mentionnant la mention "Apte à tous les sports" ou "Non contre-indication à la pratique d'un saut en parachute". Aucune autre mention ne sera acceptée. Le certificat médical peut être délivré par tout médecin inscrit à l'ordre des médecins, il peut être écrit sur une ordonnance classique avec en-tête ou via le modèle disponible sur notre site internet. Ce certificat peut être amené et présenté sur place le jour du saut ou envoyé en même temps que le formulaire de réservation.

Certains intervenants du parachutisme, titulaires d'un diplôme de parachutiste professionnel peuvent effectuer des sauts en tandem sans le certificat médical. Il appartient toutefois aux personnes pratiquant un saut en parachute en tandem de vérifier que leur condition physique est en adéquation avec l'activité. La liste ci-dessous (non-exhaustive) permet de vérifier une éventuelle non contre-indication. En cas de doute, un avis médical est obligatoire.

Pour effectuer un saut en parachute la personne doit impérativement être en bonne forme physique et psychologique, ne pas être enceinte, ne pas avoir eu récemment d'accident, ne pas suivre de traitement médical, ne pas souffrir de problèmes à la colonne vertébrale, cardiaques, ORL, pas de perte de connaissance, d'épilepsie, pas de plongée 48 heures avant le saut, pas de consommation d'alcool/stupéfiants ou tout autre pathologie qui pourrait contre-indiquer le saut en parachute en tandem ou même seul. Ces contre-indications ne sont pas exhaustives, en cas de doute, veuillez consulter un médecin.

Le client doit être en parfaite possession de ses moyens, de ses facultés de compréhension, et d'exécution.

Age, poids

Les sauts en parachute en tandem sont possibles à partir de 15 ans révolus. Une autorisation écrite des responsables légaux ainsi que la photocopie des cartes d'identité (de l'enfant et des parents) seront réclamées. Il n'y a pas de limite d'âge, tant que la personne a un certificat médical de son médecin attestant de non contre-indications et donc de son aptitude à la pratique d'un saut en parachute. Nous pouvons toutefois imposer un électrocardiogramme interprété à partir de 60 ans.

Le poids maximum habituel est de 100 kilos. Toutefois de 92 à 100 kilos, XTREM DAY appliquera un supplément tarifaire (5 €/kg au-delà de 92 kg).

Conditions générales de vente XtremDay SARL

ARTICLE 4 – DELAIS ET TEMPS D'ATTENTE

Le jour du rendez-vous il sera demandé au client de venir pour une heure déterminée au préalable par celui-ci et la société XTREM DAY. Le client sera informé lors de la prise de rendez-vous et via les documents reçus par mail lors de sa réservation, qu'il doit impérativement prévoir **au minimum 4** heures de présence sur place à partir de l'heure de rendez-vous.

Tout retard sur l'heure prévue du saut ne pourra donner lieu à aucun remboursement, geste commercial ou remboursement des frais de déplacement.

ARTICLE 5 – MENTIONS LEGALES

Pénalités de retard : taux annuel : 10,00%

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrements en cas de retard de paiement : 40,00€

Réserve de propriété : nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leurs prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).